

**Conférence régionale des préfets du
Saguenay–Lac-Saint-Jean**

RAPPORT SYNTHÈSE

**Consultation publique sur les plans d'aménagement
forestier intégré opérationnels (PAFIO)**

10 février au 6 mars 2025

Saguenay – 12 mars 2025

Table des matières

Préambule	1
Section I : Participation à la consultation.....	2
Section II : Synthèse des commentaires reçus	7
ANNEXE 1 : Liste des personnes ou organismes ayant émis des commentaires	9
ANNEXE 2 : Tableau synthèse des commentaires reçus	10
ANNEXE 3 : Tableau synthèse des commentaires reçus sur le processus de consultation	24

Préambule

Comme prévu à l'article 57 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A— 18.1), « les plans d'aménagement forestier intégré doivent faire l'objet d'une consultation publique menée par les organismes régionaux responsables de la mise en place des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ». La Conférence régionale des préfets (CRP) du Saguenay–Lac-Saint-Jean a tenu, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) pour les unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51 selon les dispositions convenues, en se basant sur le Manuel de consultation du public sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux. Le présent rapport synthétise les commentaires obtenus lors de cette consultation publique.

Section I : Participation à la consultation

En décembre 2024, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a transmis à la Conférence régionale des préfets (CRP) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, organisme régional responsable de la coordination et du fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) et des consultations PAFI, un courriel l'informant de la tenue d'une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) pour les unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51.

Dates de la consultation (début-fin) :	10 février 2025	6 mars 2025
---	-----------------	-------------

La direction générale régionale du MRNF a fait paraître un avis public sur ses réseaux sociaux ainsi que dans les journaux suivants afin d'inviter la population à participer à la consultation publique :

- Le Quotidien numérique	5 février 2025
- Nouvelles Hebdos	6 février 2025
- Étoile du lac	6 février 2025
- Le Lac-Saint-Jean	6 février 2025
- Le Réveil	6 février 2025

En plus de ces publications, la Conférence régionale des préfets a diffusé sur les ondes radiophoniques de KYK Saguenay-Lac-Saint-Jean, Rythme 98.3, de Planète à Dolbeau, de Planète à Roberval et de Planète à Alma du 8 février au 17 février 2025, à raison de 5 à 8 occasions par jour, un message de 30 secondes où la population était invitée à des séances d'informations en ligne et à consulter les plans sur le site internet du ministère. La même invitation a également été publiée sur les sites web de KYK Saguenay-Lac-Saint-Jean, Rythme 98.3, de Planète à Dolbeau, de Planète à Roberval et de Planète à Alma du 3 février au 5 mars 2025.

Le MRNF a présenté aux délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean, les PAFIO des unités d'aménagement 024-71, 025-71 et 027-51 lors d'une rencontre en visioconférence le 30 janvier 2025. Le PAFIO de l'unité d'aménagement 023-71 a été présenté, quant à lui, aux délégués de la TLGIRT Saguenay lors d'une rencontre en présentiel le 6 février 2025.

Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la préconsultation des PAFIO de la TLGIRT Lac-Saint-Jean			
Nom	Date	Lieu	UA concernées
AGIR	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51

Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la préconsultation des PAFIO de la TLGIRT Lac-Saint-Jean			
Nom	Date	Lieu	UA concernées
Association du Lac Noir	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Organisme de bassin versant du Lac-Saint-Jean (OBV)	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Club Dansereau	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREED)	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Coop forestière de solidarité de la rivière aux Saumons	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Coop Girardville	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Fédération des clubs de motoneige du Québec (FCMQ)			
Fédération québécoise des clubs de quads (F.Q.C.Q.)	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Gestion Transfor	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Mandataire de certification	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Mandataire de certification #2	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
MRC Domaine-du-Roy	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
MRC Fjord-du-Saguenay	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
MRC Maria-Chapdelaine	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
PFR	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Pourvoiries	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Produits forestiers Petit- Paris	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Regroupement des locataires de terres publiques (RLTP)	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Regroupement régional des gestionnaires de ZEC (RRGZ-02)	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Rémabec	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
SÉPAQ	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Société de cogénération	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Westfraser	30 janvier 2025	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
TOTAL		24 personnes	

Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la préconsultation du PAFIO de la TLGIRT Saguenay			
Nom	Date	Lieu	UA concernée
Association des propriétaires du Village Alpin (APVA)	6 février 2025	Chicoutimi	023-71
Association du Lac Lamothe Est	6 février 2025	Chicoutimi	023-71
Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD)	6 février 2025	Chicoutimi	023-71
Écoaventure Boréale	6 février 2025	Chicoutimi	023-71
Fédération des clubs de motoneige du Québec (FCMQ)	6 février 2025	Chicoutimi	023-71
Fédération québécoise des clubs de quads (F.Q.C.Q.)	6 février 2025	Chicoutimi	023-71
Groupe Forestra	6 février 2025	Chicoutimi	023-71
Mactech	6 février 2025	Chicoutimi	023-71
Mandataire de certification	6 février 2025	Chicoutimi	023-71
MRC Fjord-du-Saguenay	6 février 2025	Chicoutimi	023-71
MRC Lac-St-Jean-Est	6 février 2025	Chicoutimi	023-71
Nature Québec	6 février 2025	Chicoutimi	023-71
Pourvoirie	6 février 2025	Chicoutimi	023-71
Première Nation d'Essipit	6 février 2025	Chicoutimi	023-71
R.C.T.F. Inc.	6 février 2025	Chicoutimi	023-71
Regroupement des locataires de terres publiques (RLTP)	6 février 2025	Chicoutimi	023-71
Regroupement régional des gestionnaires de ZEC (RRGZ-02)	6 février 2025	Chicoutimi	023-71
Scierie du Lac-Saint-Jean	6 février 2025	Chicoutimi	023-71
SÉPAQ	6 février 2025	Chicoutimi	023-71
Ville Saguenay	6 février 2025	Chicoutimi	023-71
Westfraser	6 février 2025	Chicoutimi	023-71
TOTAL		21 personnes	

En plus de ces rencontres de pré-consultation avec les TLGIRT de la région, chaque unité de gestion du MRNF a tenu une séance d'information virtuelle :

UNITÉ D'AMÉNAGEMENT	DATE ET LIEU DE LA RENCONTRE
023—71 Saguenay-Sud-et-Shipshaw	Lundi 17 février 2025 18 h 15
024-71 Rivière-Pérignonka	Mardi 18 février 2025 18 h 15
025-71 Roberval-et-Saint-Félicien	Mercredi 19 février 2025 18 h 15
027—51 Dolbeau-Mistassini	Jeudi 20 février 2025 18 h 15

Liste des personnes ayant participé aux soirées de consultation des PAFIO			
Nombre de personnes	Date	Lieu	UA concernées
7 personnes	17 février 2025	Visioconférence	023-71
3 personnes	18 février 2025	Visioconférence	024-71
8 personnes	19 février 2025	Visioconférence	025-71
9 personnes	20 février 2025	Visioconférence	027-51
TOTAL		27 personnes	

De plus, les personnes n'ayant pas accès à un service Internet ou qui désiraient obtenir plus de renseignements étaient invitées à joindre le personnel des unités de gestion par courriel ou par téléphone :

Unité de gestion de Mistassini
Dolbeau-Mistassini
Téléphone : 418 276-1400
Courriel : ua02751@mrnf.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Rivière-Pérignonka
Alma
Téléphone : 418 668-8319
Courriel : ua02471@mrnf.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Roberval-et-Saint-Félicien
Saint-Félicien
Téléphone : 418 679-3700
Courriel : ua02571@mrnf.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw
Chicoutimi
Téléphone : 418 698-3660
Courriel : ua02371@mrnf.gouv.qc.ca

Les PAFIO étaient disponibles en tout temps, pendant toute la durée de la consultation publique, sur le site Web du MRNF <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/saguenay-lac-st-jean/mars-2025>. 1209 visites ont été enregistrées au site de consultation du PAFIO.

Afin d'émettre ses commentaires et préoccupations sur les PAFIO, les participants étaient invités à remplir un formulaire géoréférencé directement sur le site WEB du MRNF.

Les personnes indiquées dans les tableaux sont celles ayant participé aux activités de pré-consultation. On peut considérer que cette liste représente le nombre minimum de gens qui ont consulté les plans durant cette consultation publique, puisqu'il était possible de consulter le site web du MRNF sans s'inscrire en tant que participant à la consultation. La liste des personnes ou organismes ayant émis des commentaires est présentée à l'annexe 1 du présent document.

Section II : Synthèse des commentaires reçus

Le tableau suivant présente le nombre de participants ayant émis des commentaires dans le cadre de cette consultation publique et faisant partie d'une table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT). Dans le cadre de cette compilation, seuls les commentaires provenant d'organismes occupant un siège aux comités de travail de la TLGIRT ont été considérés comme provenant d'un participant à une TLGIRT.

Participant à une TLGIRT	Non-participant à une TLGIRT
6	21

Une fiche de commentaire pouvait contenir plusieurs commentaires portant sur différent type de préoccupations. Le tableau suivant présente le nombre de commentaires émis par type d'utilisateurs.

	Type d'utilisateurs								
Total	Villégiateurs (chalet, association de riverains)	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Chasseur, pêcheur	Groupe environnemental	Municipalité, MRC	Gestion intégrée des ressources	Autochtones	Récréotourisme	Industrie
27	13	2	2	1	2	1	2	3	1

	Type de préoccupations									
Total	Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	Transport	Période de réalisation des travaux	Type de traitement sylvicole	Paysage	Droit foncier	Superficie	Intensité, répartition dans le temps et espace	Territoire autochtone
84	25	14	7	14	12	3	2	1	3	3

ANNEXE 1 : Liste des personnes ou organismes ayant émis des commentaires

Personnes ou organismes ayant émis un commentaire
16 personnes
Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR)
Association de la Rivière-Valin de Falardeau
Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD)
Écoaventure Boréale/Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean
Fédération des clubs de motoneiges du Québec (FCMQ)
Fédération des pourvoiries du Québec
Groupe Guy Harvey
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité de Lac-Bouchette
Rio Tinto — Énergie Électrique
Zec des Passes
Total : 27 personnes ou Organismes

ANNEXE 2 : Tableau synthèse des commentaires reçus

Organisme	Synthèse des commentaires reçus
À titre personnel	Lors de la séance d'information, j'ai compris que les zones à bordure verte et vides à l'intérieur, que la légende identifie comme des unités d'aménagement, sont des zones protégées où il n'y aura pas de travaux. Je suis en accord avec cette décision. Il s'agit d'un secteur que j'apprécie beaucoup pour la randonnée. Je serais heureuse qu'il ne soit pas soumis à des coupes. Merci de m'informer si j'ai mal compris l'information et que des travaux forestiers pourraient avoir lieu à cet endroit entre le lac Raoul et le lac Alphonse.
À titre personnel	C'est une région éloignée, dans la forêt. Le Chantier Tombelle à côté, a fait l'objet d'un projet de coupe totale, ensuite, coupe partielle pour cause de chablis, finalement pour cause de l'épidémie de tordeuse.
À titre personnel	Il serait pertinent de montrer les prévisions de coupe des 2 prochaines années
À titre personnel	À proximité des sites de villégiature, il y a des installations d'aqueduc qui sont localisées près ou sur les zones de coupe. Doit-on au préalable installer des repères et/ou balises pour éviter les bris ?
À titre personnel	Au sujet de la coupe partielle qui aura lieu à l'est du lac de L'Écluse : Comment l'entrepreneur compte-t-il se rendre ? Car il n'y a pas de chemin d'accès actuellement et qu'en faire un représenterait un défi de taille parce que tout le périmètre est entouré de marais et de zones humides. SVP, précisez.
À titre personnel	Général Vous mentionnez que la priorité de coupe sera donnée dans les secteurs où les conifères sont affectés par la tordeuse de bourgeons d'épinette (TBE). Or, il y a eu de l'arrosage dans tout le secteur Beauséjour chaque année depuis au moins 4 ans. SVP, précisez vos intentions actuelles et futures de plan de coupe dans le secteur Beauséjour.
À titre personnel	Une activité de coupe est actuellement en cours dans notre secteur, et n'apparaît pas sur la page interactive. Je m'interroge à savoir si la partie montagneuse face à notre chalet figure dans le plan. J'ai déjà participé à la dernière consultation afin de protéger cette face de la montagne, dans le but conserver aux villégiateurs l'aspect forestier naturel de la montagne et offrir à notre génération future le paysage actuel.
À titre personnel	Nous sommes villégiateurs au lac Long depuis 8 ans. Ce secteur a déjà fait l'objet de coupes de bois aux alentours il y a peut-être une dizaine d'années, laissant des îlots d'arbres matures abritant la grande faune. Étant chasseurs et possédant un chalet au lac Long, nous avons aménagé notre secteur de chasse aux abords de ce lac, soit directement dans la zone concernée. Nous avons subi un grand feu dans ce secteur il y a 4 ans, un mur coupe-feu d'une largeur d'environ 100 pieds de largeur dans un bois mature a été fait tout près de notre chalet jusqu'au Péribonka. L'année suivante, le bois brûlé a été ramassé, ce qui a perturbé considérablement notre secteur de chasse, puisque les transporteurs ne passaient pas loin de nous. Ce faisant, la faune s'est faite très discrète pendant quelques années. L'année 2024 fut une année tranquille, pas de feu, pas de coupe, ni autre présence forestière, ce qui a été bon pour notre secteur de chasse. C'est pourquoi je demande à ce que la ligne de travaux près du lac Long soit reculée de quelques kilomètres afin de nous permettre de profiter et de bénéficier d'un beau et profitable secteur de chasse. Merci de votre compréhension.
À titre personnel	Quand sera réalisée la correction de courbe ?
À titre personnel	Bonjour, ce secteur de travaux me questionne énormément, en raison des perturbations sur la faune et la flore. Ce secteur a été déjà récolté il y a environ 12 ans et a été affecté par le feu 395 il y a quelques années. Il reste très peu de forêts matures où la faune peut trouver refuge. De plus, depuis les travaux réalisés

	à la suite du feu, le coin est beaucoup plus venteux, je considère que ce secteur devrait être préservé. Il est indiqué que ce sont des travaux en lien avec la tordeuse d'épinette, mais pourtant nous voyons que la zone est attaquée légèrement contrairement à d'autres secteurs (forêt ouverte). C'est plus une forêt mixte. Il est facile de constater, via Google Maps ou l'application forêt ouverte, que cette zone est presque une coupe à blanc. De plus, le lac long est beaucoup plus chaud depuis les coupes forestières réalisées à proximité.
À titre personnel	Nous sommes propriétaires d'un chalet dans cette zone. Nous souhaitons exprimer nos craintes quant aux impacts de ces coupes sur notre environnement et notre qualité de vie. D'une part, nous tenons à souligner qu'une frayère à truite est située à l'embouchure de la rivière, à l'extrême sud du lac. Nous nous demandons si la construction d'un pont est prévue à cet endroit dans le cadre du projet. Si tel est le cas, la circulation dans notre environnement immédiat, directement sur notre terrain, ainsi que les impacts que cette reconstruction pourrait avoir sur la frayère et sur la santé globale de l'écosystème aquatique nous inquiètent fortement. La construction d'un pont modifierait directement notre environnement immédiat, nous exposant davantage aux regards et aux perturbations extérieurs. Pendant les opérations forestières, nous anticipons également d'importantes nuisances, notamment le bruit des machineries lourdes, la poussière et une circulation accrue de véhicules, ce qui risque d'affecter notre qualité de vie pendant une période prolongée. Nous demandons également qu'un corridor forestier soit préservé autour de notre chalet afin de minimiser les effets négatifs sur le paysage, la faune et les écosystèmes locaux. Nous tenons également à souligner l'importance de la conservation du lac Petit Lait. Ce lac est un élément crucial de notre environnement local, et toute activité forestière à proximité pourrait avoir des répercussions sur la qualité de l'eau et la biodiversité aquatique. Il est impératif de mettre en place des mesures de protection spécifiques pour préserver cet écosystème fragile. Nous vous remercions de prendre en compte ces préoccupations et restons disponibles pour toute discussion sur des solutions plus durables.
À titre personnel	Comment peut-on établir une zone de refuge écologique et permettre juste au-delà de cette zone une coupe de bois ? La faune venant et vivant depuis toujours en amont de cette zone et qui se promène librement en sera clairement affectée, j'aimerais recevoir plus de détails sur la zone qui pourrait se faire exploiter et de quelle façon elle le sera
À titre personnel	Pour la réfection du chemin, les travaux devraient être réalisés à l'extérieur de la période de chasse à l'orignal, peu importe l'année des travaux.
À titre personnel	Il faut que le gouvernement québécois consulte les Premières Nations à qui appartiennent ce territoire et ses alentours. Ce sont des territoires non cédés et c'est votre devoir de les consulter avant d'y faire quoi que ce soit. Il y a un Projet d'aires protégées autochtones que vous êtes obligés d'accepter.
À titre personnel	Pourriez-vous éviter la réalisation des travaux durant la chasse à l'orignal stp
À titre personnel	Veuillez éviter la réalisation des travaux durant la période de chasse à l'orignal stp.
À titre personnel	J'aimerais savoir quel type de travaux, date, infrastructure.
À titre personnel	Selon la planification des travaux de récolte, je voudrais faire protéger le chemin d'accès à mon bail de villégiature. Environ 800 m serait à protéger pour le laisser intact, car il a fait l'objet de plusieurs heures de travail et d'investissement monétaire afin de l'améliorer.
À titre personnel	Consultation en bonne et due forme. Libre et éclairé.
À titre personnel	Le secteur visé est localisé sur le territoire de la forêt d'enseignement et de recherche Simoncouche (FERS), occupé par l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC). Ce secteur est essentiel au bon déroulement des activités d'enseignement et de recherche de plusieurs programmes de l'UQAC. Les

	opérations visées par cette consultation menacent la continuité des activités de l'UQAC, qui reposent sur l'accessibilité et la disponibilité à la forêt de la FERS.
Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR)	S'assurer de maintenir un capital de ressources forestières sur le territoire projeté de la forêt de proximité de la MRC Maria-Chapdelaine dans le but de maintenir la rentabilité du projet (voir la fiche 5.01A de la TLGIRT, fiche enjeux et solutions « Forêt de proximité »). Il serait prudent selon nous que vous optiez dans ces secteurs pour une approche de répartition dans le temps et dans l'espace sur plusieurs années plutôt que de récolter intensivement un important volume sur une seule année, par exemple. Donc, il faudra apporter une attention particulière lors du découpage des SIP situés dans la zone de forêt de proximité. AGIR suggère au MRNF d'effectuer une planification de la récolte (le « découpage » des secteurs) en localisant les futurs COS de manière plus dispersée géographiquement sur l'ensemble du territoire de l'UA. Le découpage de plusieurs COS situés les uns à proximité des autres en territoire municipalisé concentre trop drastiquement les opérations dans le temps pour les corporations forestières locales, en plus de gruger rapidement le capital forestier du territoire municipalisé dans un délai très court. Toujours dans le cas du découpage par COS, AGIR propose aussi au MRNF d'avoir une plus grande souplesse quant à la péremption des SIP dans les forêts de proximité. Cette mesure faciliterait la répartition dans le temps et aussi l'harmonisation avec les autres bénéficiaires. Plus précisément en lien avec la consultation 2025, deux secteurs avec des superficies importantes en consultation nous interpellent dans la 27-51 (à l'ouest du lac Supérieur à Notre-Dame-de-Lorette-et à l'ouest du lac Savard au nord du lac Noir — TNO de Proulx). Nous aimerions être informés rapidement lors de l'étape du découpage afin de connaître la stratégie en lien avec la planification opérationnelle à venir des secteurs, ceci afin que nous puissions émettre des préoccupations plus précises.
Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR)	S'assurer de maintenir un capital de ressources forestières sur le territoire projeté de la forêt de proximité de la MRC Maria-Chapdelaine dans le but de maintenir la rentabilité du projet (voir la fiche 5.01A de la TLGIRT, fiche enjeux et solutions « Forêt de proximité »). Il serait prudent selon nous que vous optiez dans ces secteurs pour une approche de répartition dans le temps et dans l'espace sur plusieurs années plutôt que de récolter intensivement un important volume sur une seule année, par exemple. Donc, il faudra apporter une attention particulière lors du découpage des SIP situés dans la zone de forêt de proximité. AGIR suggère au MRNF d'effectuer une planification de la récolte (le « découpage » des secteurs) en localisant les futurs COS de manière plus dispersée géographiquement sur l'ensemble du territoire de l'UA. Le découpage de plusieurs COS situés les uns à proximité des autres en territoire municipalisé concentre trop drastiquement les opérations dans le temps pour les corporations forestières locales, en plus de gruger rapidement le capital forestier du territoire municipalisé dans un délai très court. Toujours dans le cas du découpage par COS, AGIR propose aussi au MRNF d'avoir une plus grande souplesse quant à la péremption des SIP dans les forêts de proximité. Cette mesure faciliterait la répartition dans le temps et aussi l'harmonisation avec les autres bénéficiaires. Plus précisément en lien avec la consultation 2025, deux secteurs avec des superficies importantes en consultation nous interpellent dans la 27-51 (à l'ouest du lac Supérieur à Notre-Dame-de-Lorette-et à l'ouest du lac Savard au nord du lac Noir — TNO de Proulx). Nous aimerions être informés rapidement lors de l'étape du découpage afin de connaître la stratégie en lien avec la planification opérationnelle à venir des secteurs, ceci afin que nous puissions émettre des préoccupations plus précises.
Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR)	S'assurer de maintenir un capital de ressources forestières sur le territoire projeté de la forêt de proximité de la MRC Maria-Chapdelaine dans le but de maintenir la rentabilité du projet (voir la fiche 5.01A de la TLGIRT, fiche enjeux et solutions « Forêt de proximité »). Il serait prudent selon nous que vous optiez dans ces secteurs pour une approche de répartition dans le temps et dans l'espace sur plusieurs années plutôt que de récolter intensivement un important volume sur une

	seule année, par exemple. Donc, il faudra apporter une attention particulière lors du découpage des SIP situés dans la zone de forêt de proximité. AGIR suggère au MRNF d'effectuer une planification de la récolte (le « découpage » des secteurs) en localisant les futurs COS de manière plus dispersée géographiquement sur l'ensemble du territoire de l'UA. Le découpage de plusieurs COS situés les uns à proximité des autres en territoire municipalisé concentre trop drastiquement les opérations dans le temps pour les corporations forestières locales, en plus de gruger rapidement le capital forestier du territoire municipalisé dans un délai très court. Toujours dans le cas du découpage par COS, AGIR propose aussi au MRNF d'avoir une plus grande souplesse quant à la péremption des SIP dans les forêts de proximité. Cette mesure faciliterait la répartition dans le temps et aussi l'harmonisation avec les autres bénéficiaires.
Association de la Rivière-Valin de Falardeau	Les travaux d'aménagement nous touchent de quelle envergure ? Si besoin il y a, pouvons-nous discuter de vive voix svp
Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD)	Le commentaire du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) porte sur la planification forestière dans un territoire d'intérêt proposé pour la création d'une aire protégée. En effet, les travaux sylvicoles proposés dans les chantiers S27058, S27069 et S27070 chevauchent une grande partie de la proposition d'aire protégée du lac David et du Grand lac Brochet. Ce territoire d'intérêt est une recommandation de la Table régionale d'analyse de carence en aires protégées (TRACA), mise en place en 2011 par la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin d'étudier différents scénarios et d'identifier les territoires les plus propices à la création d'aires protégées permettant de répondre aux carences actuelles du réseau. À la suite d'un vaste processus de concertation régionale réunissant de multiples acteurs de secteurs diversifiés, un scénario optimal a été retenu en 2014 et présenté au MELCCFP. Le secteur du lac David et du Grand lac Brochet en faisait partie (ZE-D02), notamment en raison de la présence d'une grande tourbière qui abrite une espèce à statut, l'Hudsonie Tomenteuse. Plus récemment, en 2024, ce territoire a fait l'objet d'une nouvelle proposition dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées du MELCCFP (PR-1449686). Le CREDD croit que les travaux prévus dans ces chantiers (coupes de régénération) auraient un impact sur les valeurs de conservation de ce territoire. Des opérations commerciales et non commerciales pourraient compromettre leur intégrité et même, dans une certaine mesure, remettre en question leur admissibilité en tant qu'aires protégées reconnues par le MELCCFP. Pour cette raison, le CREDD est d'avis qu'il devrait y avoir une protection administrative pour les territoires proposés dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées 2024, c'est-à-dire qu'ils soient soustraits temporairement de l'aménagement forestier en attendant la fin de la démarche de concertation régionale et l'analyse plus approfondie par les ministères concernés. Rappelons que le gouvernement du Québec vise à protéger 30 % de son territoire d'ici 2030.
Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD)	Le commentaire du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) porte sur la planification forestière dans un territoire d'intérêt proposé pour la création d'une aire protégée. En effet, les travaux sylvicoles proposés dans les chantiers Perron, Bellemare et S27112 chevauchent une partie de la proposition d'aire protégée de la rivière Mistassini et du lac Connelly. Ce territoire d'intérêt est une recommandation de la Table régionale d'analyse de carence en aires protégées (TRACA), mise en place en 2011 par la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin d'étudier différents scénarios et d'identifier les territoires les plus propices à la création d'aires protégées permettant de répondre aux carences actuelles du réseau. À la suite

	d'un vaste processus de concertation régionale réunissant de multiples acteurs de secteurs diversifiés, un scénario optimal a été retenu en 2014 et présenté au MELCCFP. Le secteur de la rivière Mistassini et du lac Connelly en faisait partie (ZE-D10), notamment en raison du grand nombre de milieux humides et hydriques d'intérêt, lesquels représentent une diversité d'habitats pour la faune et la flore. Plus récemment, en 2024, ce territoire a fait l'objet d'une nouvelle proposition dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées du MELCCFP (PR-1341393). Le CREDD croit que les travaux prévus dans ces chantiers (traitements cultureux de peuplements régénérés, coupe de régénération, amélioration de chemins) auraient un impact sur les valeurs de conservation de ce territoire. Des opérations commerciales et non commerciales pourraient compromettre leur intégrité et même, dans une certaine mesure, remettre en question leur admissibilité en tant qu'aires protégées reconnues par le MELCCFP. Pour cette raison, le CREDD est d'avis qu'il devrait y avoir une protection administrative pour les territoires proposés dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées 2024, c'est-à-dire qu'ils soient soustraits temporairement de l'aménagement forestier en attendant la fin de la démarche de concertation régionale et l'analyse plus approfondie par les ministères concernés. Rappelons que le gouvernement du Québec vise à protéger 30 % de son territoire d'ici 2030.
Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD)	Le commentaire du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD) porte sur la planification forestière dans un territoire d'intérêt proposé pour la création d'une aire protégée. En effet, les travaux sylvicoles proposés dans les chantiers Alexis, Belle_peche, Choquette_PRT_2024, Erin et Pointe_des_rivières_PS chevauchent une partie de la proposition d'aire protégée de la rivière aux Écorces. Ce territoire d'intérêt est une recommandation de la Table régionale d'analyse de carence en aires protégées (TRACA), mise en place en 2011 par la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean afin d'étudier différents scénarios et d'identifier les territoires les plus propices à la création d'aires protégées permettant de répondre aux carences actuelles du réseau. À la suite d'un vaste processus de concertation régionale réunissant de multiples acteurs de secteurs diversifiés, un scénario optimal a été retenu en 2014 et présenté au MELCCFP, dont le secteur de la rivière aux Écorces faisait partie (ZE-C62). Plus récemment, en 2024, ce territoire a fait l'objet d'une nouvelle proposition dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées du MELCCFP (PR-1046496). Le CREDD croit que les travaux prévus dans ces chantiers (traitements cultureux de remise en production, traitements cultureux de peuplements régénérés) auraient un impact sur les valeurs de conservation de ce territoire. Des opérations commerciales et non commerciales pourraient compromettre leur intégrité et même, dans une certaine mesure, remettre en question leur admissibilité en tant qu'aires protégées reconnues par le MELCCFP. Pour cette raison, le CREDD est d'avis qu'il devrait y avoir une protection administrative pour les territoires proposés dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées 2024, c'est-à-dire qu'ils soient soustraits temporairement de l'aménagement forestier en attendant la fin de la démarche de concertation régionale et l'analyse plus approfondie par les ministères concernés. Rappelons que le gouvernement du Québec vise à protéger 30 % de son territoire d'ici 2030.
Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-	Le commentaire du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD) porte sur la planification forestière dans un territoire d'intérêt proposé pour la création d'une aire protégée. En effet, les travaux sylvicoles proposés dans le chantier P_100 chevauchent une partie de la proposition d'aire protégée des lacs Rohault et Nicabau. Ce territoire d'intérêt est une recommandation de la Table régionale d'analyse de carence en aires protégées (TRACA), mise en place en 2011 par la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean afin d'étudier différents scénarios et d'identifier les territoires les plus propices à la création d'aires

Saint-Jean (CREDD)	protégées permettant de répondre aux carences actuelles du réseau. À la suite d'un vaste processus de concertation régionale réunissant de multiples acteurs de secteurs diversifiés, un scénario optimal a été retenu en 2014 et présenté au MELCCFP. Le secteur des lacs Rohault et Nicabau en faisait partie (ZE-D36), notamment en raison de la diversité d'habitats et de milieux d'intérêts. Plus récemment, en 2024, ce territoire a fait l'objet d'une nouvelle proposition dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées du MELCCFP (PR-0814399). Le CREDD croit que les travaux prévus dans ce chantier (coupe de régénération) auraient un impact sur les valeurs de conservation de ce territoire. Des opérations commerciales et non commerciales pourraient compromettre leur intégrité et même, dans une certaine mesure, remettre en question leur admissibilité en tant qu'aires protégées reconnues par le MELCCFP. Pour cette raison, le CREDD est d'avis qu'il devrait y avoir une protection administrative pour les territoires proposés dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées 2024, c'est-à-dire qu'ils soient soustraits temporairement de l'aménagement forestier en attendant la fin de la démarche de concertation régionale et l'analyse plus approfondie par les ministères concernés. Rappelons que le gouvernement du Québec vise à protéger 30 % de son territoire d'ici 2030.
Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD)	Le commentaire du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD) porte sur la planification forestière dans un territoire d'intérêt proposé pour la création d'une aire protégée. En effet, les travaux sylvicoles proposés dans les chantiers P_231 et P_249 chevauchent une partie de la proposition d'aire protégée du lac Marquette. Ce territoire d'intérêt est une recommandation de la Table régionale d'analyse de carence en aires protégées (TRACA), mise en place en 2011 par la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean afin d'étudier différents scénarios et d'identifier les territoires les plus propices à la création d'aires protégées permettant de répondre aux carences actuelles du réseau. À la suite d'un vaste processus de concertation régionale réunissant de multiples acteurs de secteurs diversifiés, un scénario optimal a été retenu en 2014 et présenté au MELCCFP. Le secteur du lac Marquette en faisait partie (ZE-C26), notamment en raison de la diversité d'habitats et de milieux d'intérêts. Plus récemment, en 2024, ce territoire a fait l'objet d'une nouvelle proposition dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées du MELCCFP (PR-1505990). Le CREDD croit que les travaux prévus dans ces chantiers (coupes de régénération) auraient un impact sur les valeurs de conservation de ce territoire. Des opérations commerciales et non commerciales pourraient compromettre leur intégrité et même, dans une certaine mesure, remettre en question leur admissibilité en tant qu'aires protégées reconnues par le MELCCFP. Pour cette raison, le CREDD est d'avis qu'il devrait y avoir une protection administrative pour les territoires proposés dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées 2024, c'est-à-dire qu'ils soient soustraits temporairement de l'aménagement forestier en attendant la fin de la démarche de concertation régionale et l'analyse plus approfondie par les ministères concernés. Rappelons que le gouvernement du Québec vise à protéger 30 % de son territoire d'ici 2030.
Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD)	Le commentaire du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD) porte sur la planification forestière dans un territoire d'intérêt proposé pour la création d'une aire protégée. En effet, les travaux sylvicoles proposés dans les chantiers P_221 et Feu_379 ainsi que les travaux d'amélioration de chemin des chantiers Complexe, Herbes Bleues et Petite_Meule chevauchent une partie de la proposition d'aire protégée de la rivière du Chef. Ce territoire d'intérêt est une recommandation de la Table régionale d'analyse de carence en aires protégées (TRACA), mise en place en 2011 par la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean afin d'étudier différents scénarios et d'identifier les territoires les plus propices à la création d'aires

	protégées permettant de répondre aux carences actuelles du réseau. À la suite d'un vaste processus de concertation régionale réunissant de multiples acteurs de secteurs diversifiés, un scénario optimal a été retenu en 2014 et présenté au MELCCFP. Le secteur de la rivière du Chef en faisait partie (ZE-D14), notamment en raison de la présence d'habitats d'intérêt pour des espèces à statut précaire (caribou forestier, chauve-souris cendrée). Plus récemment, en 2024, ce territoire a fait l'objet d'une nouvelle proposition dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées du MELCCFP. Le CREDD croit que les travaux prévus dans ces chantiers (coupes de régénération, traitements cultureux de remise en production, amélioration de chemins) auraient un impact sur les valeurs de conservation de ce territoire. Des opérations commerciales et non commerciales pourraient compromettre leur intégrité et même, dans une certaine mesure, remettre en question leur admissibilité en tant qu'aires protégées reconnues par le MELCCFP. Pour cette raison, le CREDD est d'avis qu'il devrait y avoir une protection administrative pour les territoires proposés dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées 2024, c'est-à-dire qu'ils soient soustraits temporairement de l'aménagement forestier en attendant la fin de la démarche de concertation régionale et l'analyse plus approfondie par les ministères concernés. Rappelons que le gouvernement du Québec vise à protéger 30 % de son territoire d'ici 2030.
Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD)	Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD) s'inquiète des conséquences d'interventions sylvicoles envisagées au nord de l'UA 27-51, entre la rivière Péribonka et la rivière Mistassini, considérant que ce secteur comporte des massifs de protection à long terme et des territoires d'intérêt pour la stratégie provinciale pour les caribous forestiers et montagnards attendue depuis de nombreuses années. En effet, des zones d'habitat en restauration (ZHR), des vastes espaces propices (VEP) et des zones de connectivité ont été identifiés dans ce secteur. L'importance de ce territoire pour le rétablissement du caribou est donc déjà reconnue par le gouvernement. Les inventaires aériens de caribous forestiers réalisés en janvier 2020 ont démontré une diminution de l'abondance de la population de caribou ainsi qu'une diminution de la taille des groupes par rapport à l'inventaire de 2012. En effet, ce secteur comportait jadis d'importants massifs forestiers de résineux, reconnu comme un habitat essentiel des caribous forestiers. Ces forêts matures ont été peu à peu dégradées et les perturbations de l'habitat occupent désormais une grande proportion du territoire. Le rapport accompagnant ces résultats explique d'ailleurs que « la population est dans un état extrêmement précaire et que sa capacité d'autosuffisance est peu probable dans l'état actuel de l'habitat ». Des travaux sylvicoles dans ce secteur, comme ceux proposés par le MRNF, ne feraient qu'empirer la dégradation de l'habitat et contribueraient au déclin de cette espèce vulnérable. Le CREDD est d'avis que les activités sylvicoles prévues au PAFIO ne sont pas compatibles avec la protection du caribou forestier et que les secteurs identifiés pour favoriser son rétablissement devraient dès aujourd'hui être assujettis à des modalités particulières menant à une suspension des activités forestières. Pour ces raisons, le CREDD recommande au MRNF de ne prévoir aucune intervention sylvicole dans ce secteur, tant qu'aucune stratégie pour la protection des caribous forestiers n'est mise en place.
Écoaventure Boréale/Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean	L'importance des paysages dans l'industrie touristique Pour une région nature comme le SLSJ, le paysage représente une composante primaire de l'offre et de l'expérience offerte par la destination. Le paysage représente le premier motif de voyage au SLSJ pour plus de la moitié des visiteurs (54 %). Les paysages représentent conséquemment un des principaux éléments d'attractivité et de promotion des destinations nature et les attentes des clientèles sont élevées quant à la qualité de ce que ces régions sont en mesure d'offrir aux

	visiteurs. Le SLSJ est reconnu, autant pour les clientèles québécoises qu'internationales, comme une région nature qui se démarque parmi l'offre touristique québécoise. Ces chantiers (Cyprés et Paradis), comme tout chantier bordant une rivière navigable, représentent plusieurs enjeux en matière de paysage et de la qualité d'expérience des usagers du territoire. 1— Pour les utilisateurs de la voie navigable : Cette portion de la rivière est beaucoup utilisée par les adeptes de nautisme et résidents du secteur, et par les touristes qui fréquentent les entreprises touristiques bordant la rivière. Pour éviter les impacts visuels des coupes forestières sur l'expérience de navigation, des modélisations des impacts visuels devraient être réalisées tout au long de la voie navigable de la rivière à partir de la rive opposée des coupes planifiées et des mesures d'harmonisation devraient être convenues à la satisfaction des usagers. 2— Pour les entreprises touristiques : Plusieurs entreprises touristiques sont localisées sur la rive opposée aux coupes prévues (Camping évasion Péribonka, Camp Patmos, Ferme Dan Nature et 13 résidences de tourisme enregistrés au registre de la CITQ). La qualité des paysages dans l'encadrement visuel de ces entreprises et résidences de tourisme représente un actif essentiel à leur offre d'expérience touristique. Compte tenu de la nature cruciale de l'encadrement paysager de ces offres touristiques, des modélisations devraient être envisagées afin non seulement réduire les effets visuels du point de vue des établissements concernés, mais d'éliminer les impacts visuels pour ces opérateurs touristiques.
Écoaventure Boréale/Tourisme Saguenay–Lac- Saint-Jean	L'importance des paysages dans l'industrie touristique Pour une région nature comme le SLSJ, le paysage représente une composante primaire de l'offre et de l'expérience offerte par la destination. Le paysage représente le premier motif de voyage au SLSJ pour plus de la moitié des visiteurs (54 %). Les paysages représentent conséquemment un des principaux éléments d'attractivité et de promotion des destinations nature et les attentes des clientèles sont élevées quant à la qualité de ce que ces régions sont en mesure d'offrir aux visiteurs. Le SLSJ est reconnu, autant pour les clientèles québécoises qu'internationales, comme une région nature qui se démarque parmi l'offre touristique québécoise. Dans le cas d'une route d'accès panoramique à la région, cette importance revêt un caractère particulier en ce sens qu'elle dégage la première impression d'ambiance de la destination. L'étude sur la valeur économique et sociale des paysages réalisée par TSLSJ octroie une valeur esthétique et emblématique supérieure à la moyenne pour l'unité paysagère qu'emprunte la route 175. Cette valeur prend son essence dans les dénivelés ondulants des collines du paysage, aux nombreux lacs et rivières et la végétation diversifiée qu'offre le paysage. Les deux chantiers Simoncouche représentent des enjeux paysagers en raison de leur proximité avec la route panoramique et les effets visuels potentiels sur une longue distance compte tenu de son leur positionnement dans les collines du secteur. Compte tenu de la nature cruciale de l'encadrement paysager sur la route 175 pour la destination et l'industrie touristique qui le met en valeur, des modélisations devraient être envisagées afin non seulement réduire les effets visuels du point de vue des usagers de la route, mais d'éliminer les impacts visuels le long de cette route panoramique. Le territoire concerné est également stratégique pour la formation de la main-d'œuvre touristique, puisque la forêt d'enseignement et de recherche de l'UQAC s'y trouve. Des mesures d'harmonisation à cet effet devraient être convenues avec l'université.
Écoaventure Boréale/Tourisme	L'importance des paysages dans l'industrie touristique Pour une région nature comme le SLSJ, le paysage représente une composante primaire de l'offre et de l'expérience offerte par la destination. Le paysage

Saguenay–Lac-Saint-Jean	représente le premier motif de voyage au SLSJ pour plus de la moitié des visiteurs (54 %). Les paysages représentent conséquemment un des principaux éléments d'attractivité et de promotion des destinations nature et les attentes des clientèles sont élevées quant à la qualité de ce que ces régions sont en mesure d'offrir aux visiteurs. Le SLSJ est reconnu, autant pour les clientèles québécoises qu'internationales, comme une région nature qui se démarque parmi l'offre touristique québécoise. Dans le cas d'une route d'accès panoramique à la région, cette importance revêt un caractère particulier en ce sens qu'elle dégage la première impression d'ambiance de la destination. L'étude sur la valeur économique et sociale des paysages réalisée par TSLSJ octroie une valeur esthétique et emblématique supérieure à la moyenne pour l'unité paysagère qu'emprunte la route 175. Cette valeur prend son essence dans les dénivelés ondulents des collines du paysage, aux nombreux lacs et rivières et la végétation diversifiée qu'offre le paysage. Les deux chantiers Simoncouche représentent des enjeux paysagers en raison de leur proximité avec la route panoramique et les effets visuels potentiels sur une longue distance compte tenu de son leur positionnement dans les collines du secteur. Compte tenu de la nature cruciale de l'encadrement paysager sur la route 175 pour la destination et l'industrie touristique qui le met en valeur, des modélisations devraient être envisagées afin non seulement réduire les effets visuels du point de vue des usagers de la route, mais d'éliminer les impacts visuels le long de cette route panoramique.
Fédération des clubs de motoneiges du Québec (FCMQ)	Une harmonisation est demandée puisque le sentier de motoneige passe dans la zone de coupe.
Fédération des clubs de motoneiges du Québec (FCMQ)	Une harmonisation est demandée entre les parties concernées puisque le sentier de motoneige passe dans la zone de traitement.
Fédération des clubs de motoneiges du Québec (FCMQ)	Une Harmonisation est demandée entre les intervenants et le club de motoneige du secteur pour faciliter la circulation des usagers dans les 2 catégories de traitement de ce secteur.
Fédération des clubs de motoneiges du Québec (FCMQ)	Une harmonisation est demandée entre les parties concernées puisque le sentier de motoneige passe dans la zone de traitement.
Fédération des clubs de motoneiges du Québec (FCMQ)	Le club de motoneige de ce secteur aimerait être informé des travaux qui sont prévus sur le pont.
Fédération des clubs de motoneiges du Québec (FCMQ)	LE club de motoneige du secteur aimerait connaître la période des travaux visés et procéder à une harmonisation s'il y a lieu pour tous les traitements du petit Lac Huard jusqu'au chemin des Acadiens ainsi que les traitements près du lac Sauliac.
Fédération des clubs de motoneiges du Québec (FCMQ)	Le club aimerait être informé des dates et des chemins qui seront utilisés dans le cadre des travaux de coupe et de traitement culturaux dans le secteur du Lac du Loup Crevi et Tommy a des fins d'harmonisation s'il y a lieu.

Fédération des clubs de motoneiges du Québec (FCMQ)	Le sentier de motoneige est dans la zone de coupe, une harmonisation devra être mise en place afin de ne pas nuire aux opérations de chacun des partis.
Fédération des clubs de motoneiges du Québec (FCMQ)	Une Harmonisation devra être mise en place avec le club de motoneige le cas advenant que le sentier devrait être partagé avec des chargements de bois pour tout le secteur du lac Patsy
Fédération des pourvoiries du Québec/Pourvoirie de La Doré	La pourvoirie demande à ce qu'aucuns travaux sylvicoles ne soient réalisés sur le territoire de la pourvoirie. Elle souhaite que le territoire soit le plus naturel possible et qu'il y ait le moins de perturbation possible et de dérangement.
Fédération des pourvoiries du Québec/Pourvoirie de La Doré	La pourvoirie demande à ce qu'aucuns travaux sylvicoles ne soient réalisés sur le territoire de la pourvoirie. Elle souhaite que le territoire soit le plus naturel possible et qu'il y ait le moins de perturbation possible et de dérangement.
Fédération des pourvoiries du Québec/Pourvoirie de La Doré	La pourvoirie demande à ce qu'aucuns travaux sylvicoles ne soient réalisés sur le territoire de la pourvoirie. Elle souhaite que le territoire soit le plus naturel possible et qu'il y ait le moins de perturbation possible et de dérangement.
Fédération des pourvoiries du Québec/Pourvoirie du lac Paul	Bonjour, Compte tenu des impacts appréhendés sur les activités de la pourvoirie dus à l'ampleur des secteurs ciblés dans la consultation, nous demandons à être contactés afin d'échanger sur la planification afin d'assurer la prise en compte de ces impacts sur notre entreprise, et ce en amont de toute autorisation. Nos préoccupations demeurent associées au réseau routier (implantés, améliorés ou remis en état par les travaux de récolte), les travaux sylvicoles ainsi que leurs superficies, contours et traitements prévus, calendrier des opérations, etc. Idéalement, nous demandons qu'une planification à long terme soit élaborée conjointement afin d'assurer que le territoire de la pourvoirie soit aménagé de façon durable tant en termes de conditions de gestion faunique, de maintien d'habitats de haute qualité dans le temps qu'en termes d'attrait touristique. Il est actuellement difficile de se prononcer sur la portée réelle de la planification compte tenu de la taille des secteurs ici consultée. Nous demandons à ce que nos représentants à la table de GIRT participent aux échanges compte tenu de la complexité de la planification forestière actuelle et des éléments qui pourraient ainsi nous échapper. Par la présente, nous vous signifions donc qu'une entente complète devra être prise préalablement à toute émission d'autorisation de récolte et travaux sylvicoles et ce, incluant les interventions à moyen et long terme.
Fédération des pourvoiries du Québec/Pourvoirie du lac Paul	Bonjour, Compte tenu des impacts appréhendés sur les activités de la pourvoirie dus à l'ampleur des secteurs ciblés dans la consultation, nous demandons à être contactés afin d'échanger sur la planification afin d'assurer la prise en compte de ces impacts sur notre entreprise, et ce en amont de toute autorisation. Nos préoccupations demeurent associées au réseau routier (implantés, améliorés ou remis en état par les travaux de récolte), les travaux sylvicoles ainsi que leurs superficies, contours et traitements prévus, calendrier des opérations, etc. Idéalement, nous demandons qu'une planification à long terme soit élaborée conjointement afin d'assurer que le territoire de la pourvoirie soit aménagé de façon durable tant en termes de conditions de gestion faunique, de maintien d'habitats de haute qualité dans le temps qu'en termes d'attrait touristique. Il est actuellement difficile de se prononcer sur la portée réelle de la planification compte tenu de la

	taille des secteurs ici consultée. Nous demandons à ce que nos représentants à la table de GIRT participent aux échanges compte tenu de la complexité de la planification forestière actuelle et des éléments qui pourraient ainsi nous échapper. Par la présente, nous vous signifions donc qu'une entente complète devra être prise préalablement à toute émission d'autorisation de récolte et travaux sylvicoles et ce, incluant les interventions à moyen et long terme.
Fédération des pourvoiries du Québec/Pourvoirie Duhamel	Bonjour, Compte tenu des impacts appréhendés sur les activités de la pourvoirie dus à l'ampleur des secteurs ciblés dans la consultation, nous demandons à être contactés afin d'échanger sur la planification afin d'assurer la prise en compte de ces impacts sur notre entreprise, et ce en amont de toute autorisation. Nos préoccupations demeurent associées au réseau routier (implantés, améliorés ou remis en état par les travaux de récolte), les travaux sylvicoles ainsi que leurs superficies, contours et traitements prévus, calendrier des opérations, etc. Idéalement, nous demandons qu'une planification à long terme soit élaborée conjointement afin d'assurer que le territoire de la pourvoirie soit aménagé de façon durable tant en termes de conditions de gestion faunique, de maintien d'habitats de haute qualité dans le temps qu'en termes d'attrait touristique. Il est actuellement difficile de se prononcer sur la portée réelle de la planification compte tenu de la taille des secteurs ici consultée. Nous demandons à ce que nos représentants à la table de GIRT participent aux échanges compte tenu de la complexité de la planification forestière actuelle et des éléments qui pourraient ainsi nous échapper. Par la présente, nous vous signifions donc qu'une entente complète devra être prise préalablement à toute émission d'autorisation de récolte et travaux sylvicoles et ce, incluant les interventions à moyen et long terme. Également, il serait préférable que les échanges pertinents aient lieu avant d'inventorier de futurs secteurs. Enjeux spécifiques : Très gros secteur par rapport à la taille de la pourvoirie. De plus, il est localisé dans un secteur de chalet isolé, touche presque tous les importants de la pourvoirie ainsi que la majorité des zones de chasse et risque de nouvelles traverses des limites. Ce secteur est très sensible et le chantier tel que présenté est non viable et non souhaité et remet en question l'avenir de la pourvoirie. – Respect des limites – Encadrement visuel – Protection du milieu faunique – Calendrier convenu et qui respecte les opérations de la pourvoirie/quiétude – Aucuns travaux pendant la période de chasse – Réseau routier à convenir
Fédération des pourvoiries du Québec/Pourvoirie Duhamel	Bonjour, Compte tenu des impacts appréhendés sur les activités de la pourvoirie dus à l'ampleur des secteurs ciblés dans la consultation, nous demandons à être contactés afin d'échanger sur la planification afin d'assurer la prise en compte de ces impacts sur notre entreprise, et ce en amont de toute autorisation. Nos préoccupations demeurent associées au réseau routier (implantés, améliorés ou remis en état par les travaux de récolte), les travaux sylvicoles ainsi que leurs superficies, contours et traitements prévus, calendrier des opérations, etc. Idéalement, nous demandons qu'une planification à long terme soit élaborée conjointement afin d'assurer que le territoire de la pourvoirie soit aménagé de façon durable tant en termes de conditions de gestion faunique, de maintien d'habitats de haute qualité dans le temps qu'en termes d'attrait touristique. Il est actuellement

	difficile de se prononcer sur la portée réelle de la planification compte tenu de la taille des secteurs ici consultée. Nous demandons à ce que nos représentants à la table de GIRT participent aux échanges compte tenu de la complexité de la planification forestière actuelle et des éléments qui pourraient ainsi nous échapper. Par la présente, nous vous signifions donc qu'une entente complète devra être prise préalablement à toute émission d'autorisation de récolte et travaux sylvicoles et ce, incluant les interventions à moyen et long terme. Également, il serait préférable que les échanges pertinents aient lieu avant d'inventorier de futurs secteurs. Enjeux spécifiques : Très gros secteur par rapport à la taille de la pourvoirie. De plus, il est localisé dans un secteur de chalet isolé, touche presque tous les importants de la pourvoirie ainsi que la majorité des zones de chasse et risque de nouvelles traverses des limites. Ce secteur est très sensible et le chantier tel que présenté est non viable et non souhaité et remet en question l'avenir de la pourvoirie. – Respect des limites – Encadrement visuel – Protection du milieu faunique – Calendrier convenu et qui respecte les opérations de la pourvoirie/quiétude – Aucuns travaux pendant la période de chasse – Réseau routier à convenir
Groupe Guy Harvey	Quelle quantité de travaux est prescrite en 2025 pour le scarifiage POQUET avec excavatrice ? Quelle quantité de travaux est prescrite en AGR (abattage-groupage) Combien de km de chemin seront en amélioration et construction ?
Groupe Guy Harvey	Combien d'hectares de pelles poquets sont prescrits dans l'UG 2751 ?
Groupe Guy Harvey	Combien d'hectares sont prescrits dans l'UG2371 ? Est-ce que les prescriptions vont sortir rapidement ou si on va attendre après le ministère ?
MRC du Fjord-du-Saguenay	La récolte et la construction de chemins le long de la route 175 sur le bord des lacs Simoncouche et des Îlets doivent respecter les modalités prévues au schéma d'aménagement concernant les encadrements visuels le long des routes panoramiques. La MRC souhaite être consultée lors de la planification détaillée de ce secteur.
MRC du Fjord-du-Saguenay	La récolte et la construction de chemins le long de la route 175 sur le bord des lacs Simoncouche et des Îlets doivent respecter les modalités prévues au schéma d'aménagement concernant les encadrements visuels le long des routes panoramiques. La MRC souhaite être consultée lors de la planification détaillée de ce secteur.
MRC du Fjord-du-Saguenay	Les détenteurs de droits de récolte qui empruntent les routes R0253 et R0200 doivent interpeller la MRC qui coordonne des comités d'entretien pour chacune de ces routes.
MRC du Fjord-du-Saguenay	Les entreprises réalisant des travaux sylvicoles non commerciaux et/ou Rexforêt doivent contribuer à l'entretien des chemins principaux R0200 et R0253. La MRC, qui coordonne des comités d'entretien de ces routes, doit être interpellée.
MRC du Fjord-du-Saguenay	Le sentier de motoneige régional numéro 368 traverse le secteur de travaux sylvicoles non commerciaux de la rivière Pikauba. Les traverses de cours d'eau qui sont sur les chemins d'accès qui seront empruntés par les entrepreneurs doivent être mises aux normes afin de pérenniser le sentier.
MRC du Fjord-du-Saguenay	Pour l'ensemble des secteurs, s'assurer que les opérations de récolte et transport de bois ne viennent pas interférer avec la saison de motoneige en sentiers fédérés.

MRC du Fjord-du-Saguenay	Protéger le paysage dans le secteur de l'accueil des pourvoies Duhamel et du lac Paul. La MRC souhaite être consultée lors de la planification détaillée de ce secteur.
MRC du Fjord-du-Saguenay	Pour le secteur 213 — Carpe Ouest, un villégiateur est en attente d'une demande d'agrandissement de terrain. La MRC souhaite être consultée lors de la planification détaillée de ce secteur.
MRC du Fjord-du-Saguenay	Pour le secteur 206 — Baie-des-Roches-Nord, un villégiateur est en demande de conversion de son bail d'abri sommaire en bail de villégiature. La MRC souhaite être consultée lors de la planification détaillée de ce secteur.
Municipalité de Lac-Bouchette	J'ai une résolution du conseil pour la coupe le long des Lacs Attendu que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts autorise la coupe de bois sur le territoire de la Municipalité de Lac-Bouchette. Attendu que la Municipalité est préoccupée lorsqu'il y a de la coupe de bois le long des lacs. En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Laurier Girard appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que, lorsqu'il y aura des consultations publiques pour la coupe de bois sur le territoire de la Municipalité de Lac-Bouchette, la Municipalité aimerait être informée des dates de consultations publiques afin de pouvoir y assister.
Rio Tinto — Énergie Électrique	Travaux dans l'emprise des lignes haute tension. Le bénéficiaire devra obtenir une permission écrite de Rio Tinto et les entrepreneurs devront être renseignés sur les règlements et les exigences de la Société en matière de sécurité et de distances d'approche, étant donné la proximité des lignes électriques.
Rio Tinto — Énergie Électrique	Travaux dans l'emprise des lignes haute tension. Le bénéficiaire devra obtenir une permission écrite de Rio Tinto et les entrepreneurs devront être renseignés sur les règlements et les exigences de la Société en matière de sécurité et de distances d'approche, étant donné la proximité des lignes électriques.
Rio Tinto — Énergie Électrique	Lorsque des travaux de voirie ou de transport de bois se situent dans l'emprise des lignes haute tension, le bénéficiaire devra obtenir une permission écrite de Rio Tinto et les entrepreneurs devront être renseignés sur les règlements et les exigences de la Société en matière de sécurité et de distances d'approche étant donné la proximité des lignes électriques. De plus, les nouveaux chemins ou l'entretien de ceux existants ne doivent pas nuire au passage dans les chemins d'accès de la Société.
Zec des Passes	Secteur de chasse et de pêche très important! Surtout de chasse. Les accès devront être assurés même pour les petits sentiers de chasse. La réfection de chemin devra être réalisée à l'extérieur de la période de chasse au gros gibier. Secteur très achalandé. Les travaux sylvicoles devront être réalisés à l'extérieur de la période de chasse au gros gibier.
Zec des Passes	Secteur de chasse et de pêche très important! Surtout de chasse. Les accès devront être assurés même pour les petits sentiers de chasse. La réfection de chemin devra être réalisée à l'extérieur de la période de chasse au gros gibier. Secteur très achalandé. Les travaux sylvicoles et la préparation de terrain devront être réalisés à l'extérieur de la période de chasse au gros gibier.
Zec des Passes	Tout le secteur de coupe visé risque de causer des perturbations majeures lors du transport. La Zec des Passes a été énormément affectée par tout le transport de bois dans la partie ouest de son territoire, en particulier au nord du lac Moffatt. Tout le bois récolté dans l'unité de gestion 27-51 devra transiter vers les chemins en direction de Dolbeau-Mistassini. Le chemin actuellement utilisé devait être temporaire en utilisant un pont temporaire. L'ouverture de ce chemin est dangereuse pour la circulation dans le secteur récréotouristique de la Zec et le potentiel de transport ouvre un accès difficile à contrôler pour la Zec. Ce bloc de récolte est situé dans un endroit sensible. Plusieurs problématiques de chemin sont envisageables et plusieurs conflits d'usage sont à prévoir. La Zec des Passes demande à être rencontrée avant toute planification annuelle de coupe.

	Secteur grandement problématique du fait que le volume de bois récolté devrait sortir sur les principaux accès au sud de la Zec des Passes. Cette artère se dirige directement dans le secteur récréotouristique avec camping aménagé, unités d'hébergement et baux de villégiature. La Zec des Passes recommande fortement d'obliger le transport du bois en hiver afin d'éviter les conflits d'usage. Le ministère avec les BGA devront proposer des mesures d'atténuation. Prioriser la sortie du bois vers le secteur Brûle-Neige.
--	---

ANNEXE 3 : Tableau synthèse des commentaires reçus sur le processus de consultation

Commentaires reçus sur le processus de consultation
Ceci est un outil pratique. Il est plus facile de trouver des compromis d'harmonisation étant avisés d'avance que lorsqu'on le retrouve de la machinerie dans les sentiers en pleine saison de motoneige.
Très utile
Très bien
Satisfaite
Insatisfaisant
Très bien
Bien
Le processus est bien présenté, et le respect de nos commentaires sont très apprécié.
Ok
Meilleures ouvertures de la part des responsables du ministère des Forêts. Rencontre annuelle plus efficace et plus personnalisée. Ce qui facilite l'harmonisation. Malgré une trop grande pression de récolte forestière sur le territoire de la Zec des Passes, certaines améliorations ont été observées en lien avec le transport forestier et la gestion de secteur d'intérêt pour la Zec des Passes.
Bien, mais il n'est pas facile pour monsieur, madame, tout le monde d'avoir accès au lien pour commenter et de bien comprendre le processus.
Nous avons apprécié la rencontre d'information ainsi que les explications données. Nous espérons que nos demandes et préoccupations trouveront un écho favorable auprès des différents intervenants.
Bel outil de web diffusion.
Pas encore participé
J'apprécie que nous soyons consultés, serons-nous écoutés ? Dommage que l'information ne soit pas plus divulguée au public, mais majoritairement au monde de la foresterie...
Merci, mais je voudrais être rassuré
L'information présentée est claire et facilement accessible
Difficile à utiliser. Je ne suis même pas certaine d'avoir cliqué à la bonne place. Mais vous avez mon numéro maintenant, on pourra échanger à ce propos.
Très bien
Je ne sais pas, c'est la première fois que je consulte.
Bonne façon de faire
Ce commentaire faut pour le chantier et le PAS Tombelle Chablis. Aussi pour les deux autres chantiers contour vert.